



Présenté par le
maire de Montréal
M. Denis Coderre
au conseil municipal
du 26 octobre 2015
et au conseil
d'agglomération
du 29 octobre 2015

Rapport sur la situation financière
de la Ville de Montréal

2015

Montréal 

Tel que l'exige l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose à cette assemblée du conseil municipal le rapport sur la situation financière de la Ville de Montréal.

En plus de livrer une synthèse des résultats de l'année 2014, ce document présente les perspectives financières de l'année en cours, ainsi que les principales orientations qui guident notre Administration dans la préparation du budget de fonctionnement de 2016 et du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018.

Les états financiers vérifiés de l'exercice 2014

La première année complète de notre Administration s'est conclue par des résultats financiers exceptionnels au niveau des surplus d'exploitation, soit un montant de 213,9 M\$ se répartissant ainsi : 165,9 M\$ pour le budget du conseil municipal, 48,0 M\$ pour le budget du conseil d'agglomération et 72,0 M\$ au niveau des arrondissements, surplus qui leur a été retourné.

Ces surplus exceptionnels résultent principalement des économies réalisées au niveau des dépenses d'exploitation, soit 352,1 M\$. Ces résultats démontrent clairement le bien-fondé des décisions que nous avons prises et des gestes que nous avons posés dès notre arrivée à l'hôtel de ville. Il fallait agir et nous l'avons fait. Il était alors urgent de freiner l'augmentation des dépenses municipales et de repenser le fonctionnement de la Ville pour le rendre plus efficace. Les gains importants qui ont été réalisés en 2014 découlent principalement de la vaste réforme administrative que nous avons entreprise, laquelle a permis des économies substantielles sur les coûts de nature conjoncturelle et structurelle.

Sur le plan des revenus, les résultats sont presque identiques aux prévisions budgétaires, soit un écart positif de 18,6 M\$. C'est plutôt pour les charges de fonctionnement que notre réforme a porté ses fruits. En effet, des économies de 352,1 M\$ provenant de la rémunération, des contributions de l'employeur et des coûts opérationnels démontrent que les dépenses municipales sont maintenant maîtrisées.

Nos objectifs pour 2014 étaient ambitieux, mais nous sommes persuadés d'avoir effectué, durant la dernière année, un tournant dans la gestion des finances de la Ville de Montréal. Loin de s'arrêter à ces résultats, notre Administration poursuivra sa gestion responsable des deniers publics. Grâce au contrôle de ses dépenses d'exploitation, tout en maintenant une taxation à l'intérieur de barèmes acceptables, la Ville sera alors en mesure de dégager les fonds nécessaires pour augmenter considérablement le paiement au comptant de ses immobilisations.

Les perspectives financières de l'exercice en cours

L'état des revenus et des dépenses au 30 juin 2015 projeté à la fin de l'exercice nous permet d'anticiper un surplus de 53,6 M\$. Ce nouveau résultat positif est encore une fois attribuable à la gestion rigoureuse des dépenses et à la mise en place, l'an dernier, du Plan quinquennal de la main-d'œuvre 2014-2018 (PQMO). Rappelons que le PQMO vise la réduction du nombre d'employés de la Ville et, par conséquent, du budget annuel consacré à la masse salariale.

En 2015, notre Administration continue de gérer les ressources municipales de manière saine et responsable, tout en priorisant la qualité des services offerts aux citoyens. Nous veillons aussi à ce que la modernisation des pratiques se poursuive à tous les niveaux de l'appareil municipal dans l'intérêt des contribuables montréalais.

Les orientations générales pour le budget de 2016

Nous ne nous arrêterons pas en si bon chemin. Les efforts déployés en 2014 et 2015 pour créer une marge de manœuvre suffisante se poursuivront en 2016. Cette marge de manœuvre doit pouvoir nous permettre d'effectuer des investissements importants dans les infrastructures, tout en respectant la capacité de payer des contribuables montréalais.

Pour le budget de 2016, nous nous sommes fixé six grandes orientations qui vont dans ce sens. Ainsi, nous entendons poursuivre la mise en œuvre du PQMO, qui s'étendra jusqu'en 2018, ainsi que l'optimisation de nos pratiques dans le but d'améliorer la performance de notre organisation.

Du côté des revenus, la Ville visera à limiter la hausse des taxes générales à un maximum de 2 %.

Pour ce qui est des dépenses, la Ville s'emploiera à négocier avec ses partenaires syndicaux une réduction du coût de la rémunération globale, incluant les régimes de retraite et les autres avantages sociaux. Elle continuera également d'augmenter le paiement au comptant des investissements, une mesure destinée à réduire à terme la dette des générations futures.

Par ailleurs, et pour une deuxième année consécutive, nous entendons hausser les contributions régulières de la Ville à la Société de transport de Montréal et à l'Agence métropolitaine de transport, preuve de notre engagement envers le transport collectif. Nous poursuivrons aussi la mise en place de la réforme du financement des arrondissements, entreprise en 2014 pour corriger certains déséquilibres et optimiser le partage des responsabilités.

Globalement, la Ville doit encore répondre à des besoins illimités avec des revenus limités, ce qui nécessite de persévérer dans notre gestion financière responsable. Notre volonté de toujours mieux servir les citoyens demeure, elle aussi, inchangée. À titre d'exemple, nous sommes à mettre en place la nouvelle politique de déneigement qui, dès l'hiver 2015-2016, assurera une plus grande cohérence du déneigement à la grandeur de la métropole.

Les orientations générales du Programme triennal d'immobilisations 2016-2018

De nouveau cette année, le Programme triennal d'immobilisations (PTI) s'appuie sur le Programme montréalais d'immobilisations (PMI) 2015-2024. Depuis 2015, cet outil permet à la Ville de planifier ses investissements à long terme selon ses priorités en matière de financement et de cibles d'investissements. Son objectif : assurer un maintien adéquat de l'actif municipal, de même qu'un développement harmonieux de la ville.

Le PTI 2016-2018 totalise des investissements de plus de 5,2 G\$. Nos choix d'investissements ont toujours comme principaux objectifs d'entretenir les infrastructures municipales, de favoriser le développement économique, culturel et social, et d'améliorer la qualité de vie des citoyens par de meilleurs aménagements urbains.

Plusieurs projets d'envergure transformeront le visage de notre ville au cours des prochaines années. Des investissements importants sont prévus pour maintenir et améliorer l'état du réseau routier et des pistes cyclables. Nous poursuivrons les grands travaux d'infrastructures et d'aménagement urbain déjà lancés, notamment pour le projet Campus Outremont et le secteur de Griffintown, la transformation de l'autoroute Bonaventure en boulevard urbain, la requalification urbaine du secteur Namur-Jean-Talon Ouest et l'intégration du réseau routier municipal au projet de reconstruction de l'échangeur Turcot.

Des investissements dans le Plan de forêt urbaine soutiendront le réaménagement et la mise aux normes du réseau des grands parcs de Montréal.

Afin de répondre aux besoins évolutifs de citoyens résolument branchés, des investissements distincts financeront la mise en œuvre de la Stratégie Montréal, ville intelligente et numérique. Les différents projets qui seront réalisés en ce sens permettront de joindre les citoyens là où ils se trouvent, au moyen des technologies qu'ils utilisent et selon les nouveaux paradigmes qui les animent. On pense, entre autres, au développement du réseau de télécommunications urbaines multiservices à très haut débit et à la mise en place d'une architecture technologique ouverte et interopérable.

À titre de legs pour le 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, plusieurs projets porteurs viendront fortifier notre héritage culturel et patrimonial. Parmi ceux-ci, nommons la mise en valeur du square Viger et du secteur Place-des-Arts du Quartier des spectacles, l'expansion du musée Pointe-à-Callière, l'aménagement d'un parc au complexe environnemental de Saint-Michel et d'un lieu identitaire aux abords de la station de métro Champ-de-Mars et, enfin, le redéveloppement du parc Jean-Drapeau.

La rémunération des élus

Selon la Loi sur le traitement des élus municipaux, le présent rapport doit également indiquer les revenus des élus pour l'année en cours. Lesdits revenus, de même que les allocations de dépenses des élus sont conformes aux dispositions de cette loi. Je dépose donc au conseil un tableau des montants qui seront versés aux élus en 2015.

Je profite de l'occasion pour rappeler qu'une motion, votée à l'unanimité en août 2014, a été transmise au gouvernement du Québec afin que les élus financent à parts égales leur régime de retraite avec la Ville.

La liste des contrats excédant une dépense de 25 000 \$

Toujours conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes, je dépose également aujourd'hui une liste de tous les contrats de plus de 25 000 \$ et des contrats de plus de 2 000 \$ ayant été conclus avec un même contractant, lorsque la somme de

ces contrats est supérieure à 25 000 \$. Je mentionne que cette liste peut être obtenue en s'adressant à la Direction du greffe de la Ville de Montréal.

En conclusion

En l'espace d'un an, nos efforts pour contrôler les dépenses ont déjà porté des fruits. Ces résultats positifs démontrent notre volonté de donner à la Ville une structure financière saine et fiable, sur laquelle nous pouvons compter pour fournir des services de qualité aux citoyens, restaurer nos infrastructures et investir dans l'avenir.

Certes, la révision de nos pratiques et la mise en œuvre de solutions viables à long terme impliquent une grande détermination et, parfois, la prise de décisions difficiles, mais nous savons que cette stratégie permettra à la Ville de progresser sur des bases solides.

À l'approche du 375^e anniversaire de la fondation de Montréal, nous croyons faire honneur aux Montréalais en assurant un contrôle des dépenses et une prestation de services à la hauteur de leurs attentes, et en investissant massivement dans des projets d'immobilisations structurants.

J'en suis persuadé, nos actions aideront Montréal à évoluer encore et à se faire reconnaître comme une métropole remarquable, dont les citoyens sont fiers à juste titre.

Le maire de Montréal,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Denis Coderre', with a stylized flourish at the end.

Denis Coderre

